
Fiches thématiques

Territoire

Avertissement

Cet ouvrage a pour ambition d'analyser conjointement les domaines de l'emploi et des salaires. Un effort particulier est fait sur la mise en cohérence des différentes sources. En effet, cet ouvrage s'appuie à la fois sur des données administratives (les déclarations annuelles de données sociales, le système d'information sur les agents des services publics, la base Particuliers-employeurs, etc.), mais aussi sur des données d'enquêtes (enquête Emploi, enquête Acemo, etc.) et sur les estimations d'emploi.

Or ces différentes sources n'ont pas la même « actualité ». À la date de finalisation de cet ouvrage, les dernières données définitives des estimations d'emploi publiées par l'Insee concernent l'année 2011. Pour des raisons de cohérence, c'est donc cette année 2011 qui est retenue comme année de référence pour la plupart des fiches de l'ouvrage. La vue d'ensemble s'appuie quant à elle sur les données plus récentes, jusqu'en 2013. Le cas échéant, ces données sont provisoires.

Par ailleurs, dans les fiches, les données structurelles et sur les évolutions salariales portent sur le champ France métropolitaine, les données sur les niveaux de salaires sur le champ France, hors Mayotte.

Au premier trimestre 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Certaines reformulations du nouveau questionnaire ont modifié la teneur des réponses d'une petite proportion de la population enquêtée. Ceci a eu un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs sur le marché du travail (activité, chômage, emploi). L'Insee a publié les résultats de l'enquête Emploi rénovée et les principales séries réropolées dans l'*Informations Rapides* de mars 2014 relative aux résultats de l'enquête Emploi au quatrième trimestre 2013.

Dans les fiches de cet ouvrage, les données portant sur l'activité et le chômage au sens du Bureau international du travail ont été réropolées. Les autres données sur l'emploi, de nature structurelle et qui visent à quantifier l'importance des populations concernées, n'ont pas été réropolées. Lorsque les résultats portent sur les données réropolées, ce point est mentionné explicitement.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

5.1 Emploi et salaires en région

Fin 2011, la France compte 24,4 millions d'emplois salariés dont 520 500 dans les départements d'outre-mer (Dom).

Un salarié métropolitain sur quatre, soit 5,7 millions de personnes, travaille en Île-de-France. La région se démarque par la proportion particulièrement élevée d'emplois dans le tertiaire marchand (61 % contre 47 % pour l'ensemble de la métropole).

La France du Nord et de l'Est conserve sa tradition industrielle : la Franche-Comté demeure ainsi la région la plus industrielle du pays avec 23 % de l'emploi dans ce secteur. Elle est suivie par l'Alsace (19 %). C'est majoritairement dans cette partie de la France métropolitaine que l'emploi salarié s'est contracté entre 2006 et 2011 : -3,4 % en Lorraine, -3,0 % en Picardie, -2,9 % en Franche-Comté, -2,7 % en Champagne-Ardenne, et -2,1 % en Haute-Normandie.

Les régions du centre connaissent également une baisse de leur emploi : -3,7 % en Limousin, -2,2 % en Bourgogne, -1,8 % en Auvergne.

Dans les régions du sud (Corse, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte-d'Azur) et de l'ouest de la France (Pays de la Loire, Aquitaine, Bretagne), l'emploi progresse entre 2006 et 2011 de manière plus importante que la moyenne (+0,3 %). Ce constat résulte pour partie de la structure de leur tissu productif, davantage tourné vers les services, il tient aussi à la croissance dynamique de leur population.

Dans les Dom, le **tertiaire non marchand** prédomine : il emploie 43 % des salariés (32 % en métropole) et même un salarié sur deux en Guyane. À l'inverse, l'industrie ne représente que 7,1 % de l'emploi salarié domien contre 13,6 % en métropole.

En 2011, le **salaire annuel net moyen en équivalent temps plein** (EQTP) dans le secteur privé s'élève à 25 560 euros en France et à 25 610 euros en France métropolitaine, avec de fortes disparités régionales. Les salaires sont plus élevés en Île-de-France,

notamment du fait d'une structure de l'emploi fortement tournée vers le tertiaire et d'une proportion de cadres beaucoup plus importante qu'ailleurs.

Au contraire, les régions où le salaire moyen est le plus faible sont notamment celles où les cadres sont les moins nombreux, comme le Poitou-Charentes, le Limousin, ou la Basse-Normandie. Ce sont aussi des régions où le PIB par emploi est le plus faible.

Les salaires des ouvriers sont en moyenne plus élevés dans certaines régions industrielles du nord et de l'est de la France, comme Rhône-Alpes, l'Alsace et la Haute-Normandie.

Outre-mer, le salaire moyen est plus élevé en Guyane que dans les autres Dom, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, grâce notamment aux activités liées à la base spatiale.

Sur la période 2006-2011, le salaire moyen dans le secteur concurrentiel augmente en euros constants à un rythme annuel moyen compris entre 0,8 % et 1,5 % selon les régions.

Dans la fonction publique, le salaire annuel net moyen en EQTP (26 030 euros en France et 25 830 pour la métropole) est plus élevé que dans le secteur concurrentiel (+2 %), en raison d'une proportion plus importante de cadres. Les salaires sont beaucoup plus élevés dans les Dom, du fait notamment des surémunérations dont bénéficient les fonctionnaires de ces régions. En métropole, les disparités régionales, mesurées par l'écart entre la région où les salaires sont les plus élevés (Île-de-France) et celle où ils sont les plus faibles (Poitou-Charentes), sont moins fortes dans le secteur public que dans le secteur privé (écart de 13 % contre 50 %). Ceci s'explique notamment par des différences entre régions en termes de qualification des emplois et par la spécificité de l'Île-de-France, qui concentre de nombreux sièges sociaux dans le secteur privé. ■

Définitions

Région : elle est définie ici par le lieu de travail (et peut donc différer de celle du lieu de résidence).

Tertiaire non marchand : voir *annexe Glossaire*.

Salaires en équivalent temps plein (EQTP) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

• *La France et ses régions*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Emploi et salaires en région 5.1

1. Répartition de l'emploi salarié par région et secteur

en %

	Emploi salarié au 31/12/2011 (milliers)	Part des cadres dans l'emploi salarié en 2011 ¹	Évolution de l'emploi salarié entre 2006 et 2011	Répartition sectorielle de l'emploi salarié		
				Industrie	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Alsace	710,0	14,0	- 1,2	18,9	43,8	30,4
Aquitaine	1 161,0	12,5	2,5	12,5	44,3	34,2
Auvergne	460,5	9,2	- 1,8	17,7	38,1	36,9
Basse-Normandie	513,9	9,4	- 1,1	17,1	40,1	34,1
Bourgogne	580,0	10,3	- 2,2	16,8	40,5	34,6
Bretagne	1 156,5	12,0	1,9	15,2	41,7	35,0
Centre	908,9	12,0	- 1,3	17,1	42,3	32,7
Champagne-Ardenne	477,2	10,0	- 2,7	17,9	39,1	34,5
Corse	106,6	10,5	14,7	5,9	40,2	41,5
Franche-Comté	403,7	10,9	- 2,9	22,7	36,2	34,7
Haute-Normandie	654,7	11,5	- 2,1	18,4	41,5	32,4
Île-de-France	5 655,1	31,5	0,8	8,2	61,3	25,7
Languedoc-Roussillon	825,1	12,1	1,1	8,3	45,4	38,2
Limousin	246,6	10,3	- 3,7	14,5	38,9	39,4
Lorraine	775,6	11,0	- 3,4	16,6	39,7	37,0
Midi-Pyrénées	1 048,7	17,3	2,4	13,8	44,5	34,5
Nord - Pas-de-Calais	1 414,4	13,2	- 0,5	15,0	43,4	34,9
Pays de la Loire	1 354,2	12,0	1,8	18,3	42,9	30,2
Picardie	611,9	10,4	- 3,0	18,0	39,2	35,4
Poitou-Charentes	610,9	10,2	- 0,2	15,0	41,3	35,0
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1 753,9	15,2	1,2	8,8	49,2	35,0
Rhône-Alpes	2 425,2	16,4	1,2	17,1	46,0	30,1
France métropolitaine	23 854,6	17,6	0,3	13,6	47,5	31,9
Guadeloupe	117,7	10,9	5,0	7,1	42,5	43,5
Guyane	48,0	11,7	8,9	8,0	33,6	50,3
Martinique	123,2	10,8	- 3,3	6,9	42,6	41,7
Réunion	231,5	9,0	6,3	7,0	44,7	41,0
France	24 375,0	17,5	0,3	13,5	47,4	32,2

1. En équivalent temps plein, y compris les chefs d'entreprise salariés, secteur marchand non agricole, secteur privé et semi-public.

Champ : France, salariés en emploi au 31 décembre.

Source : Insee, estimations d'emploi localisées et DADS.

2. Salaires nets annuels moyens en équivalent temps plein selon la région

en euros

	Secteur concurrentiel 2011					Évolution annuelle moyenne 2006-2011 (%, en euros constants)	Fonction publique ensemble 2011 ²
	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers		
Alsace	23 870	43 040	25 570	18 140	20 110	0,9	26 300
Aquitaine	22 720	41 650	25 240	17 890	19 070	1,2	25 060
Auvergne	22 270	42 070	25 520	17 940	19 550	1,2	24 830
Basse Normandie	21 800	41 580	24 900	17 750	18 950	1,3	24 960
Bourgogne	22 410	42 050	25 570	17 800	19 300	1,2	24 920
Bretagne	22 230	41 600	24 690	17 730	18 640	1,3	25 250
Centre	22 840	42 450	25 430	18 030	19 060	1,1	24 820
Champagne-Ardenne	22 510	43 430	25 480	17 980	19 460	1,2	25 390
Corse	21 940	40 530	26 480	18 340	18 610	0,8	26 490
Franche-Comté	22 640	41 940	25 120	18 280	19 460	1,2	25 460
Haute-Normandie	23 850	44 240	26 750	18 190	20 490	1,2	24 800
Île-de-France	32 890	54 180	28 510	20 620	21 240	1,2	27 670
Languedoc-Roussillon	21 990	39 940	24 600	17 590	18 610	1,1	24 850
Limousin	21 790	42 020	24 460	17 540	18 570	1,1	24 580
Lorraine	22 790	42 610	25 550	17 770	19 690	1,1	25 700
Midi-Pyrénées	23 800	42 120	24 780	17 800	18 890	1,3	25 220
Nord - Pas-de-Calais	23 180	42 470	25 140	17 890	19 490	1,4	25 320
Pays de la Loire	22 420	41 670	24 610	17 880	18 920	1,2	25 340
Picardie	22 500	42 670	25 290	18 010	19 510	1,0	24 760
Poitou-Charentes	21 760	41 560	24 450	17 770	18 630	1,1	24 540
Provence - Alpes - Côte d'Azur	24 040	43 270	26 020	18 340	19 690	1,2	26 170
Rhône-Alpes	24 830	44 490	25 950	18 560	19 930	1,3	25 590
France métropolitaine	25 610	47 850	26 170	18 650	19 640	1,2	25 830
Guadeloupe	23 720	48 770	26 910	19 200	18 630	1,5	32 190
Guyane	25 200	48 810	31 210	19 650	18 900	1,1	32 010
Martinique	23 500	47 300	27 680	18 900	18 560	1,3	32 010
Réunion	22 450	46 990	27 010	18 380	18 360	1,3	31 490
France	25 560	47 850	26 190	18 650	19 620	1,2	26 030

1. Y compris les chefs d'entreprise salariés.

2. Hors internes, externes et résidents de la fonction publique hospitalière.

Champ : France, salariés en équivalent temps plein.

Source : Insee, DADS (exploitation au 1/12) et fichier de paie des agents de l'État.

5.2 Emploi dans les départements d'outre-mer

Àu deuxième trimestre 2012, le **taux de chômage** des actifs de 15 à 64 ans est de 24,7 % dans les départements d'outre-mer (Dom), contre 9,4 % en France métropolitaine. Les disparités entre Dom sont importantes : les Réunionnais sont les plus touchés avec un taux de chômage de 28,0 %. Suivent les Guadeloupéens (23,1 %), les Guyanais (21,3 %) et les Martiniquais (20,9 %). Les jeunes domiens sont particulièrement concernés avec plus de la moitié des moins de 25 ans présents sur le marché du travail qui sont au chômage.

Dans les Dom, le **taux d'activité** des 15-64 ans est de 62 %, soit un niveau largement inférieur à celui de la France métropolitaine (71 %). La Guyane se démarque des autres Dom avec un taux particulièrement bas (58 %). Les moins de 25 ans connaissent des taux d'activité particulièrement faibles, autour de 20 % aux Antilles-Guyane et 30 % à la Réunion, soit nettement moins que les jeunes métropolitains (37 %). Les écarts avec la métropole sont également marqués aux âges plus élevés : pour les 25-64 ans, le taux d'activité est de 72 % dans l'ensemble des Dom, soit 6 points de moins qu'en métropole.

Par ailleurs, les taux d'activité des femmes restent inférieurs à ceux des hommes, avec des écarts d'environ 5 points en Martinique et Guadeloupe et autour de 12 points dans les deux autres Dom (contre 9 points en France métropolitaine).

Aussi, le **taux d'emploi** des 15-64 ans est inférieur de 18 points à celui de la France métropolitaine : 46 % dans les Dom contre 64 % en métropole. Plus précisément, les Martiniquais et les Guadeloupéens sont plus souvent en emploi (51 % et 48 %) que les Guyanais et les Réunionnais (46 % et 44 %).

Fin 2011, les Dom comptent 560 000 personnes en emploi, ce qui représente 2,1 % du nombre d'emplois en France métropolitaine. L'île de la Réunion concentre 254 000 emplois, la Martinique 130 000, la Guadeloupe 125 000 et la Guyane 51 000. 7,0 % des personnes en emploi dans les Dom sont non salariés contre 9,6 % en métropole. Ce taux est un peu plus élevé à la Réunion (8,9 %) alors qu'il est en-dessous de 6 % dans les autres Dom. Sur longue période, depuis 1990, l'emploi a cependant été nettement plus dynamique dans les Dom qu'en métropole.

La composition de l'emploi salarié dans les Dom présente des différences sectorielles marquées avec la métropole. L'emploi salarié domien se caractérise par une forte proportion du **tertiaire non marchand** qui emploie 43 % des salariés, contre 32 % en métropole. La moitié des salariés guyanais et plus de 40 % dans les autres Dom travaillent dans ce secteur. Inversement, le tertiaire marchand génère moins d'emplois dans les Dom qu'en métropole (43 % contre 47 %). Ce taux est particulièrement bas en Guyane (34 %). De même, l'industrie est moins développée dans les Dom qu'en métropole et ne représente que 7 % de l'emploi salarié contre 14 %.

Le secteur de la construction emploie la même proportion de salariés (6 %) dans les Dom qu'en métropole. Toutefois, en Guyane, la construction est plus développée (7,3 %) qu'en Martinique (5,1 %), Guadeloupe (5,4 %) et la Réunion (6,1 %). Enfin, l'agriculture est plus présente dans l'emploi salarié des Dom (1,8 % contre 0,9 % en métropole) mais de fortes disparités existent entre Dom. Ainsi, l'agriculture concerne 3,6 % de l'emploi salarié en Martinique, 1,5 % en Guadeloupe, 1,2 % à la Réunion et 0,8 % en Guyane. ■

Définitions

Taux de chômage : voir *annexe Glossaire*.

Taux d'activité : voir *annexe Glossaire*.

Taux d'emploi : voir *annexe Glossaire*.

Tertiaire non marchand : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=14>

Emploi dans les départements d'outre-mer 5.2

1. Taux d'activité en 2012

en %

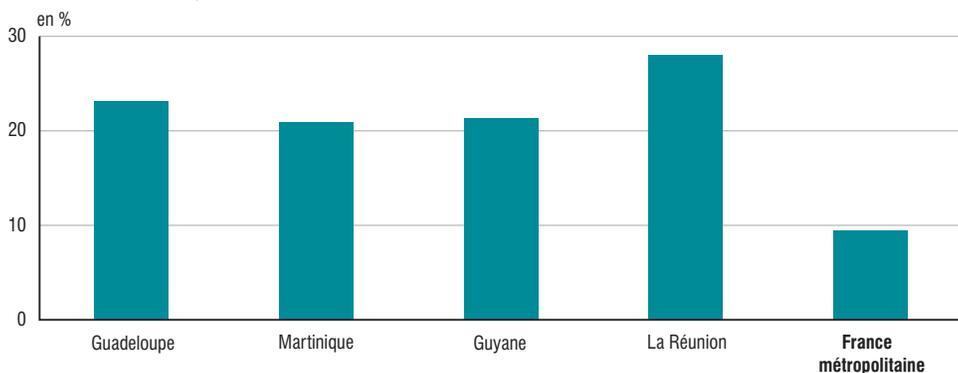
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	15-24 ans	25-64 ans	15-64 ans	15-24 ans	25-64 ans	15-64 ans	15-24 ans	25-64 ans	15-64 ans
Guadeloupe	25,5	78,6	66,3	13,8	70,2	60,1	19,8	73,9	62,9
Martinique	23,3	79,6	67,7	19,8	72,0	62,6	21,5	75,3	64,9
Guyane	21,8	80,7	63,9	21,3	63,9	52,9	21,5	71,8	58,1
La Réunion	37,1	77,1	67,5	26,1	62,7	54,7	31,7	69,6	60,9
Ensemble Dom	30,2	78,3	66,9	21,9	66,6	57,5	26,1	72,0	61,9
France métropolitaine	40,8	83,3	75,3	34,0	73,4	66,3	37,4	78,2	70,7

Champ : population des ménages, personnes entre 15 et 64 ans.

Note : les données présentées ici sont cohérentes avec les nouvelles séries nationales rétropolées estimées à partir du questionnaire de l'enquête Emploi rénové en 2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi Dom et métropole.

2. Taux de chômage des 15-64 ans au deuxième trimestre 2012

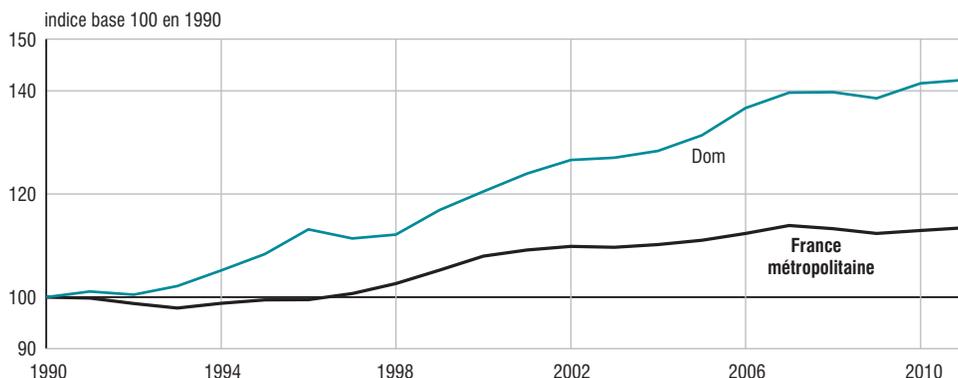


Champ : population des ménages, personnes entre 15 et 64 ans.

Note : la référence pour le taux de chômage des Dom est le deuxième trimestre 2012. Pour la France métropolitaine, il s'agit d'une moyenne annuelle sur l'année 2012. Les données présentées ici sont cohérentes avec les nouvelles séries nationales rétropolées estimées à partir du questionnaire de l'enquête Emploi rénové en 2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi Dom et métropole.

3. Évolution de l'emploi dans les Dom et en France métropolitaine



Champ : France.

Source : Insee, estimations d'emploi.

5.3 Salaires dans les départements d'outre-mer

En 2011, le **salair e moyen** net annuel **en équivalent temps plein** du secteur privé dans les départements d'outre-mer (Dom) est de 23 250 euros. Il est inférieur de 10,2 % à celui de la France métropolitaine, mais est comparable au salaire moyen métropolitain hors Île-de-France. L'écart avec la métropole résulte en grande partie d'un effet de structure : les catégories les moins qualifiées sont relativement plus nombreuses dans les départements d'outre-mer.

L'analyse des écarts par catégorie socio-professionnelle montre un écart de salaire en faveur des Dom par rapport à la métropole pour les professions intermédiaires, notamment en Guyane. Le salaire moyen des cadres est légèrement inférieur à celui de la métropole en Martinique et à La Réunion, mais l'écart s'inverse en Guadeloupe et en Guyane. Le salaire moyen des employés dans les Dom est plus élevé qu'en métropole, à l'exception de la Réunion. Pour les ouvriers, en revanche, le différentiel de rémunération est défavorable dans tous les Dom (de l'ordre de 5,7 %). Plusieurs éléments d'explication de ces écarts peuvent être avancés. En premier lieu, les Dom étant toujours en déficit de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée, les entreprises sont souvent contraintes de recruter sur le marché métropolitain plutôt que local et donc de proposer des rémunérations suffisamment incitatives pour attirer des candidats. En second lieu, certaines

conventions collectives locales, comme celle du secteur bancaire, prévoient explicitement une majoration de salaire dans les Dom.

La proportion de salariés du secteur privé couverts par une convention collective est de 63 % dans les Dom, alors qu'elle est de 88 % en métropole. Il en résulte une proportion de salariés rémunérés au voisinage du Smic (inférieur à 1,2 Smic) nettement plus élevée dans les Dom (25 % contre 19 %).

Au classement des salaires du secteur privé des régions françaises en 2011, la Guyane se situe en 2^e position derrière l'Île-de-France. La Guadeloupe et la Martinique se classent à la 8^e et 9^e place. La Réunion se situe à la 17^e position.

Dans la fonction publique, le salaire net moyen (31 830 euros) est presque équivalent d'un Dom à l'autre, les structures de l'emploi public par catégories statutaires étant quasi identiques. En revanche, le salaire moyen des fonctionnaires domiens est supérieur de 23 % à celui de la France métropolitaine en raison d'un dispositif de majoration des traitements (égal à 40 % du salaire brut de base pour les Antilles et la Guyane et 53 % à La Réunion). À ceci s'ajoute une différence de structure de l'emploi par catégorie socio-professionnelle entre privé et public, si bien que le salaire net moyen dans la fonction publique est supérieur de 37 % à celui du secteur concurrentiel, alors qu'ils sont proches en métropole. ■

Définitions

Salair e en équivalent temps plein (EQTP) : voir *annexe Glossaire*.

Salaires dans les départements d'outre-mer 5.3

1. Structure de l'emploi salarié par catégorie socioprofessionnelle en 2011

en %

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Guadeloupe	10,4	28,5	42,0	19,1	100,0
Martinique	12,9	26,7	39,2	21,2	100,0
Guyane	12,1	28,5	37,1	22,3	100,0
La Réunion	11,0	28,7	38,3	22,1	100,0
Ensemble Dom	11,4	28,1	39,2	21,3	100,0
France métropolitaine	18,2	26,6	32,5	22,7	100,0

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi Dom et métropole.

2. Salaires nets annuels en EQTP dans le secteur privé par CS en 2011

en euros

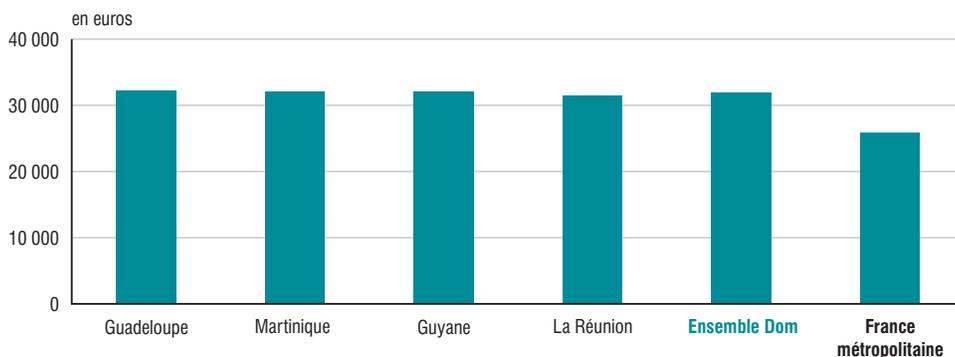
	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Guadeloupe	48 770	26 910	19 200	18 630	23 720
Martinique	47 300	27 680	18 900	18 560	23 500
Guyane	48 810	31 210	19 650	18 900	25 200
La Réunion	46 990	27 010	18 380	18 360	22 450
Ensemble Dom	47 710	27 570	18 810	18 510	23 250
France métropolitaine	47 850	26 170	18 650	19 640	25 610

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, DADS 2011 semi-définitif (exploitation au 1/12).

3. Salaires nets annuels en EQTP dans la fonction publique en 2011



Champ : France, salariés en EQTP des trois fonctions publiques, hors internes, externes et résidents de la fonction publique hospitalière.

Source : Insee, SIASP 2011 et fichier de paie des agents de l'État.

5.4 Emploi et salaires dans l'Union européenne

En 2011, le taux d'emploi moyen des personnes de 15 à 64 ans dans les 28 pays de l'Union européenne (UE28) est de 64 %, un niveau proche à celui de 2010. La France se situe au niveau de la moyenne européenne. Ce sont les Pays-Bas qui présentent le taux d'emploi le plus élevé (75 %), suivis de la Suède, du Danemark, de l'Allemagne et de l'Autriche, où il dépasse 70 %. À l'inverse, la plupart des nouveaux pays membres se situent en dessous de la moyenne européenne. Cette hétérogénéité reflète des différences de niveau économique, mais aussi d'organisation des marchés du travail, par exemple en termes de participation des jeunes (selon l'importance des situations de cumul emploi-études) ou des seniors ou de recours au temps partiel (en lien notamment avec le niveau du taux d'emploi féminin).

Le recours aux contrats à durée déterminée est généralement plus faible dans les nouveaux pays membres par rapport à la moyenne européenne (moins de 10 % contre 14 %). Il est légèrement supérieur en France (15 %) mais avoisine les 25 % dans d'autres pays comme le Portugal, l'Espagne et la Pologne. De même, le travail à temps partiel est moins développé parmi les nouveaux pays membres où il dépasse rarement 10 % des emplois. Dans les pays du nord de l'Europe, ce dernier représente au contraire plus d'un emploi sur cinq, et même un sur deux aux Pays-Bas.

Au niveau des 28 pays de l'Union, le taux d'emploi des jeunes tend à diminuer depuis 2003 (- 3 points) contrairement à celui des seniors (+ 7 points). Un jeune de 15 à 24 ans sur trois occupe un emploi en 2011 alors que c'est le cas d'un senior de 55 à 64 ans sur deux. La France se situe en dessous de la moyenne européenne dans les deux cas.

En 2011, le **salair brut horaire** moyen d'un travailleur à temps complet dans l'industrie et le tertiaire marchand (entreprises de 10 salariés ou plus) s'élève à 28,7 euros au Danemark contre 2,2 en Bulgarie, soit un rapport de 1 à 13 entre les deux niveaux extrêmes de l'UE28. Les différences de salaires restent fortement marquées entre les pays de l'ex-Europe des 15 et les nouveaux entrants. En dehors de Chypre, Malte et de la Slovaquie, tous présentent des salaires horaires moyens inférieurs à 7 euros. La France se situe en neuvième position des pays de l'ex-Europe des 15, devant les pays du sud de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne, Portugal), avec un salaire moyen de 16,9 euros, très légèrement supérieur à celui du Royaume-Uni ou de l'Autriche.

Ces différences de salaires peuvent toutefois refléter des différences de prix, notamment pour les pays hors de la zone Euro. Les écarts de salaires sont moins marqués lorsque l'on tient compte des **parités de pouvoir d'achat**. Ainsi, le rapport entre les deux extrêmes en termes de salaire brut en euros passe de 13 à 4,5 lorsque l'on tient compte des différents pouvoirs d'achat. En revanche, les positions relatives des pays sont peu modifiées.

Le **coût horaire du travail** varie également beaucoup d'un pays à l'autre. Celui-ci diffère du salaire brut horaire en particulier du fait des taux de cotisations sociales employeurs appliquées aux rémunérations. En moyenne, parmi les pays de l'UE28, le coût horaire du travail est supérieur de deux tiers au salaire brut. Seules la France, la Belgique, l'Italie et la Suède ont un rapport entre ces deux grandeurs supérieur ou égal à deux. En France, le coût horaire du travail est parmi les plus élevés, en quatrième position de l'UE28. ■

Définitions

Salair brut : voir *annexe Glossaire*.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : la parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » : en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Coût du travail : voir *annexe Glossaire*.

Emploi et salaires dans l'Union européenne 5.4

1. Taux d'emploi, taux d'emploi selon l'âge et part de temps partiel et à durée déterminée en 2011 en %

	Taux d'emploi	Part des contrats à durée déterminée dans l'emploi total	Part des travailleurs à temps partiel dans l'emploi total	Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)	Taux d'emploi des seniors (55-64 ans)
Allemagne	72,5	14,7	26,6	47,9	59,9
Autriche	72,1	9,6	25,2	54,9	41,5
Belgique	61,9	9,0	25,1	26,0	38,7
Bulgarie	58,4	4,1	2,4	22,1	44,6
Chypre	67,6	14,1	10,2	30,1	54,8
Croatie	52,4	12,7	9,9	20,1	37,1
Danemark	73,1	8,8	25,9	57,5	59,5
Espagne	57,7	25,3	13,8	21,9	44,5
Estonie	65,1	4,5	10,6	31,5	57,2
Finlande	69,0	15,6	14,9	40,4	57,0
France	63,9	15,2	17,9	29,9	41,5
Grèce	55,6	11,6	6,8	16,3	39,4
Hongrie	55,8	8,9	6,8	18,3	35,8
Irlande	58,9	10,2	23,6	29,5	50,0
Italie	56,9	13,4	15,5	19,4	37,9
Lettonie	60,8	6,6	9,2	25,8	50,5
Lituanie	60,2	2,7	8,9	19,0	50,2
Luxembourg	64,6	7,1	18,4	20,7	39,3
Malte	57,6	6,6	13,2	44,6	31,8
Pays-Bas	74,9	18,4	49,1	63,5	56,1
Pologne	59,3	26,9	8,0	24,9	36,9
Portugal	64,2	22,2	13,3	27,2	47,9
République tchèque	65,7	8,5	5,5	24,5	47,7
Roumanie	58,5	1,5	10,5	23,8	40,0
Royaume-Uni	69,5	6,2	26,8	46,4	56,7
Slovaquie	59,3	6,7	4,2	20,0	41,3
Slovénie	64,4	18,2	10,4	31,5	31,2
Suède	73,6	17,0	26,5	40,9	72,0
UE28	64,1	14,1	19,5	33,5	47,3

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat.

2. Salaire brut annuel moyen, comparaisons salariales et coût du travail dans l'UE en 2011

	Salaire horaire brut (en euros)	Comparaisons salariales		Coût horaire du travail (en euros)	Rapport Coût/Salaire
		en euros	en parité de pouvoir d'achat		
Allemagne	17,5	7,9	3,6	30,1	1,7
Autriche	15,3	13,2	2,9	29,1 ¹	1,9
Belgique	19,0	8,6	3,6	39,3	2,1
Bulgarie	2,2	Réf	Réf	3,3	1,5
Chypre	11,1	7,5	2,7	16,5 ¹	1,5
Croatie	6,4	2,9	2,0	8,3	1,3
Danemark	28,7	13,1	4,5	38,5	1,3
Espagne	11,3	5,1	2,6	20,8	1,8
Estonie	5,2	3,7	1,6	8,1 ¹	1,6
Finlande	19,1	8,7	3,5	29,9	1,6
France	16,9	7,7	3,2	34,2	2,0
Grèce	9,8	7,5	2,5	16,6 ¹	1,7
Hongrie	4,9	2,2	1,7	7,6	1,6
Irlande	20,4	9,3	4,1	26,8	1,3
Italie	13,4	12,2	2,8	26,9 ¹	2,0
Lettonie	4,0	1,8	1,3	5,9	1,5
Lituanie	3,4	1,6	1,2	5,5	1,6
Luxembourg	22,2	10,1	4,0	33,7	1,5
Malte	8,1	5,5	2,4	12,1 ¹	1,5
Pays-Bas	17,0	7,7	3,4	31,0	1,8
Pologne	5,0	2,3	1,8	7,1	1,4
Portugal	7,0	3,2	1,9	12,4	1,8
République tchèque	5,5	2,5	1,6	10,6	1,9
Roumanie	2,9	1,3	1,2	4,3	1,5
Royaume-Uni	16,5	7,5	3,7	20,2	1,2
Slovaquie	5,0	2,3	1,6	8,3	1,7
Slovénie	8,8	4,0	2,3	14,4	1,6
Suède	18,0	8,2	3,4	39,1	2,2

Champ : industrie et tertiaire marchand (entreprises de 10 salariés ou plus) sauf ¹ (ensemble des entreprises).

Lecture : en France, le salaire horaire brut moyen est de 16,9 euros en 2011. Il est 7,7 fois plus élevé qu'en Bulgarie. Si l'on tient compte des parités de pouvoir d'achat, ce rapport n'est plus que de 3,2. Enfin, le coût horaire du travail en France est de 34,2 euros en 2011, soit 2 fois le salaire brut horaire.

Source : Eurostat.